

# Faire face aux nouvelles évaluations nationales

Le lundi 12 janvier 2009, journée organisée par le CAH et l'ICEM.

LES « ÉVALUATIONS BILAN » ont été inventées pour être un comparateur des écoles. À quoi serviront-elles ? Les informations contradictoires que diffusent les IA entretiennent le doute sur leur utilisation future.

**Ce qu'on sait de ces évals est scandaleux.** Alors qu'elles sont annoncées comme particulièrement discriminantes, elles donneront lieu à un classement des élèves en 4 groupes ; les derniers (1/3 de bonnes réponses ou moins) seront bons pour l'aide individualisée et les stages de vacances. Les premiers auront-ils droit au tableau d'honneur ? Leurs familles seront-elles encouragées à détourner la carte scolaire ? On va droit au massacre dans les ZEP. Pour en être bien sûr, l'erreur aux évals n'est plus permise : c'est tout bon ou tout faux. Et puis, histoire d'augmenter encore la pression sur tous, parents, enfants et enseignants, on va jouer au bac : les livrets



arriveront sous pli scellé directement dans les écoles. Enfin, n'oublions pas la cerise sur le gâteau : les « performances » des élèves serviront à notre propre notation.

Les évaluations bilan n'aideront en rien les élèves dans leurs apprentissages et elles n'en ont pas l'ambition. Elles sont un « outil incontestable » de tri social et d'inégalité entre les écoles. **Elles sont la clef de voûte de la contre-réforme Darcos.** Soyez prêt à leur réserver l'accueil qu'elles méritent.

# EPEP La fin des conseils des maîtres

Le mardi 13 janvier 2009, journée organisée par le CAH.

LE PROJET DE LOI EPEP (Établissements publics d'enseignement primaire) veut transformer les écoles en établissements soumis à un conseil d'administration où représentants de la commune et parents seront majoritaires. Ces structures pourront embaucher, dans un premier temps des vacataires (pour un remplacement...) ou des AVS à 500 euros par mois, puis directement les enseignants. Elles permettront la mise en concurrence des écoles où nous travaillerons quotidiennement sous l'autorité hiérarchique d'un « super directeur ». Ce n'est pas un cauchemar, c'est l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.



## ► Ce stage de formation syndicale est ouvert à tous les enseignants de primaire, syndiqués ou non.

Il aura lieu les 12 & 13 janvier à la bourse du travail de Paris (rue du Château d'eau, près de la place de la République) à partir de 9 h 30.

La participation à la formation syndicale est toujours de droit sur votre temps de travail. Vous devez ► faire la demande **au moins un mois à l'avance** auprès de l'inspection académique selon le modèle ci-contre et ► avertir de votre participation par mail à [sudeducation75@wanadoo.fr](mailto:sudeducation75@wanadoo.fr), « inscription au stage des 12-13/1/09 à l'attention de Olivier Z ». Contactez-nous pour plus d'info sur le contenu du stage ou sur la procédure de demande.



[contact@abasleschefs.org](mailto:contact@abasleschefs.org)

Nom	Ville, date
Fonction	
Affectation	M. l'Inspecteur d'Académie du 1 <sup>er</sup> degré de dép s/c M. l'Inspecteur de l'éducation nationale de la 1 <sup>re</sup> circ.
<b>Demande de congé pour formation syndicale</b>	
Je soussigné NOM demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de deux jours, en application de la loi n° 82-997 du 23/11/1982 et du décret n° 84-474 du 15/06/1984, en vue de participer à la session de formation syndicale qui se déroulera les 12 & 13 janvier 2009 à Paris, sous l'égide de l'INFACCO « Institut national de formation et d'application du Centre de culture ouvrière » et Culture et Liberté (5 rue St-Vincent de Paul 75010 Paris), organisée par CEFI-Solidaires (144 bd de la Villette 75019 Paris).	
Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à mon dévouement au service public d'éducation.	
SIGNATURE	